



Extrait du Registre des Délibérations

## Délibération 2025-047

### Création d'emplois permanents

L'An deux mille vingt-cinq et le lundi 23 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2025.

#### Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Louise MICHARD, Mme Pierrette BRINGUIER, M. Farid MASMOUDI.

#### Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN  
Mme Agnès PREGNO a donné pouvoir à M. Georges CHEVALLIER  
M. Marc SENOUCHE a donné pouvoir à M. Daniel REGIS  
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT  
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER  
M. Dominique MARIN a donné pouvoir à M. Philippe VIGUIE  
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE  
M. Michel SANTOUL a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA

#### Conseiller absent

M. Patrice BRAGAGNOLO

#### Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 20 | Pouvoirs - 08 | Membres absents - 01

## Exposé

Monsieur le Maire expose que certains agents remplissent les conditions pour avancer au grade supérieur. Aussi, il est décidé de proposer l'ouverture des postes correspondants et de créer au tableau des effectifs les emplois suivants :

Nombre de postes	Grade	Service	Temps de travail
1	Agent de maîtrise principal	Pool Entretien	35H
1	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Finances	35H
1	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Technique	35H

Conformément aux dispositions de l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, le recrutement infructueux d'agent titulaire sur ces postes justifierait, le cas échéant, de recourir sur ces emplois à un agent contractuel.

## Décision

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, son article L 332-8,

**Vu** le Décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Considérant** les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par la collectivité,

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à créer ces emplois dans les conditions précitées ;
- **De charger** Monsieur le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents conformément au Code Général de la Fonction Publique ;
- **De confirmer** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Florence DELTORT



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN